

N°DEC23_129



DECISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

DEC23_129 - Décision modificative au contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Mange tes ronces" avec la Société Moquette Production

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n°20.033 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les décisions n° 22.068 et 23.019 portant signature du contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Mange des ronces » et son avenant avec la Société Moquette Production, sise 28 rue du Docteur Elie Lambotte à Bruxelles (1030) en Belgique, représentée par Madame Anne JASPARD, chargée de diffusion,

Considérant l'erreur matérielle contenue dans les décisions susvisées concernant le numéro de SIRET de la Société Moquette Production,

Considérant la nécessité de modifier le numéro de la Société Moquette Production,

DÉCIDE de modifier le numéro de la Société Moquette Production,

PRÉCISE que le numéro de la société est BE-0669-658-207.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,
le 11 octobre 2023

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente décision pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Jean-Noël CARPENTIER,
Maire



Mis en ligne sur le site de la
ville le : 18/10/2023